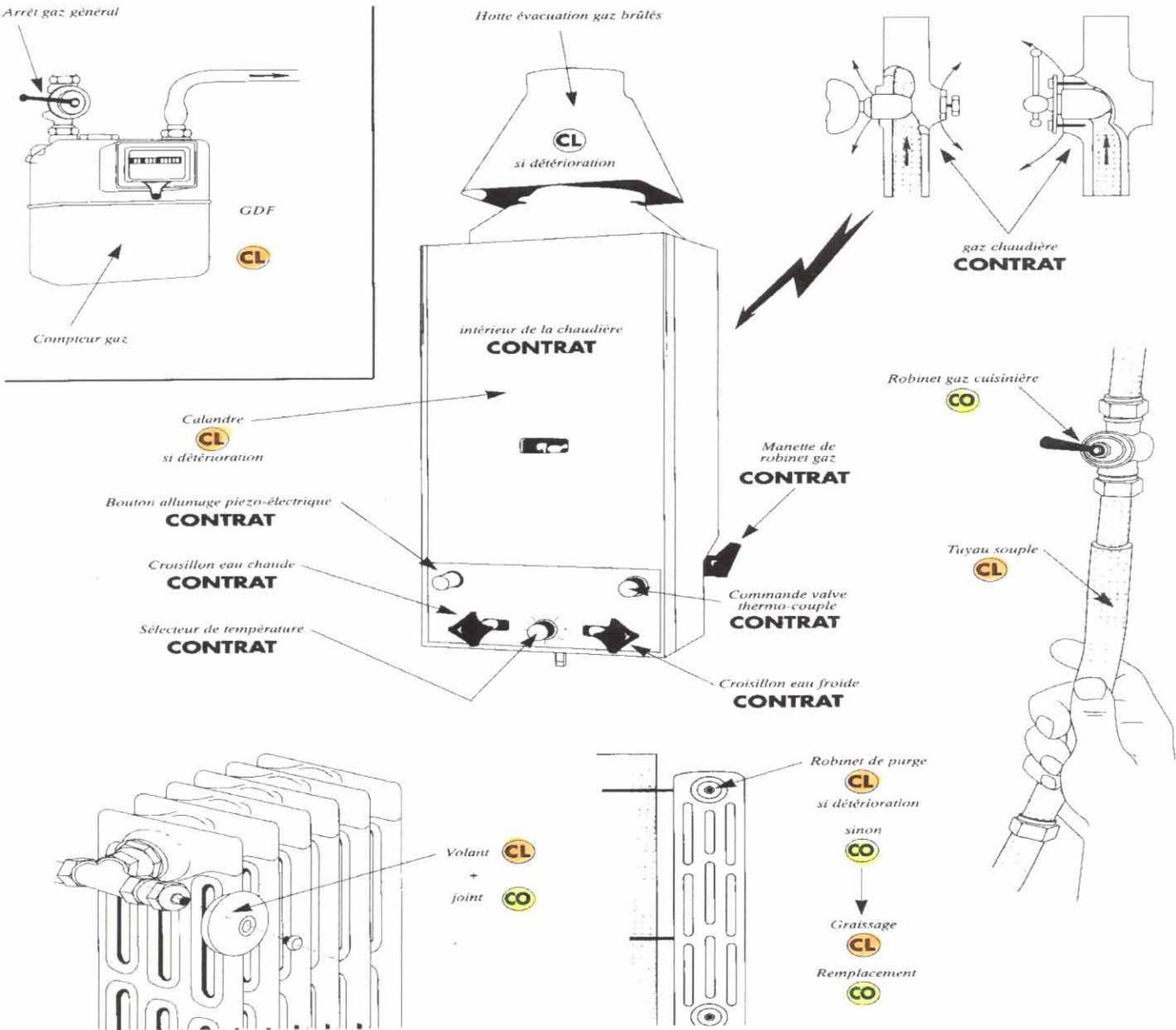


# FICHE SYNOPTIQUE N°1 LA PLOMBERIE

## GAZ - CHAUFFE-EAU - CHAUFFAGE



**LEGENDE** : pour une bonne lecture de cette fiche, lorsque nous indiquons la Réf. "CO", cela signifie que c'est à la charge du **propriétaire** et la Réf. "CL", à la charge du **locataire**. La troisième indication "CONTRAT" correspond aux prestations qui sont prévues dans les marchés souscrits avec différentes sociétés que vous payez dans vos acomptes de charges locatives. Sur points indiqués "CONTRAT", si détérioration par locataire → **CL**